

REGLEMENT des Foulées bletteranoises

Le Lons Athlé 39, associé à la mairie de Bletterans a le plaisir de vous accueillir pour la reprise des

FOULEES BLETTERANOISES LE 29 AVRIL 2023

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes hommes et femmes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1er septembre 2022, ainsi qu'aux athlètes relevant de l'handisport.

-Le 10 km Label Régional, est classant et qualificatif aux Championnats de France FFA. Cette course est inscrite au Challenge des Courses Hors Stade du Jura, catégorie H.C. Elle est ouverte aux catégories de cadets à vétérans. (Nés avant 2008) Parcours plat, légèrement différent des éditions précédentes. **Le départ est fixé à 17h.**

-La course est ouverte aux personnes relevant du handisport qui partiront 10mn avant.

-La course minime de 2,4 km est ouverte à tous les enfants nés entre 2008 et 2009

-La course benjamins de 1,2 km est ouverte à tous les enfants nés entre 2010 et 2011

Ces 2 courses auront un départ commun à 16h.

-Une animation est prévue au stade pour les enfants nés après 2011.

Les départs des courses auront lieu à proximité immédiate du marché couvert de Bletterans où se dérouleront aussi les podiums.

Inscriptions :

Les courses benjamins-minimes et l'animation enfants sont gratuites.

Pour le 10 km, l'inscription est fixée à 17 euros, l'inscription sur place est possible, dans ce cas elle sera majorée de 3 euros.

Dans le cadre de l'informatisation des résultats, il est demandé aux concurrents de s'inscrire à sur la plateforme « njuko »,

[https ://www.njuko.com](https://www.njuko.com).

Avant le vendredi 28 avril 2023 19h

Un bulletin d'inscription est disponible sur le site du LA39.

Pas d'inscription par téléphone. Inscriptions ouvertes le jour de la course jusqu'à 30 mn avant le départ. Pas d'inscription sans règlement joint. S'il n'a pas été fourni à la pré-inscription, le certificat médical ou la photocopie de la licence FFA ou d'une autre fédération autorisée seront à fournir pour la remise du dossard.

Votre engagement autorise la diffusion de votre image et de votre performance

Conditions d'inscription vis-à-vis du certificat médical ou autres documents :

Licences FFA : Les licences compétitions, running, entreprises, Pass'Running, en cours de validité sont acceptées.

Licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, (fédérations agréées par la FFA) Les licences de ces fédérations en cours de validité sont acceptées uniquement si

la mention de la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition y figure

Pour les autres licenciés de ces seules fédérations agréées par la FFA, s'il n'est pas fait mention de la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied, le certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire.

Pour les autres cas, licenciés d'autres fédérations non agréées ou non licenciés majeurs la fourniture d'un certificat médical de moins d'un an est obligatoire.

Rappel CERTIFICATS MEDICAUX : Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, seuls seront acceptés les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de l'une des clauses suivantes : « ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »

Pour tous les mineurs, à défaut d'une licence avec mention compétition, il sera demandé la fourniture d'un certificat médical avec l'une des mentions obligatoires ou d'un questionnaire de santé validé dans les formes par les parents et de moins de 6 mois

Attention, la Fourniture de la licence, du certificat médical, du questionnaire de santé ou de leurs photocopies sont exigées, pour être conservées 10 ans. Toute inscription sans un de ces documents valables sera refusée.

Retrait des dossards :

Le jour de la course à partir de 15h au secrétariat sous le marché couvert (vers l'arrivée), et **au plus tard 30 minutes avant le départ de l'épreuve**. Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies.

Résultats et Classements :

Les classements seront effectués par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 01/09/2022. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <http://www.lonsathle39.fr>, le site <https://my.raceresult.com>, sur le site de la FFA <https://www.athle.fr/>

Proclamation des résultats sur place dès l'officialisation de ceux-ci par le juge arbitre

Les temps et classements seront déterminés à partir de 2 puces collées (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingler sur la poitrine. Attention de ne pas percer les puces. En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posées sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

Récompenses :

Primes : 100€ - 70€ - 50€ aux 3 premiers femmes et hommes au classement scratch.

Chaque premier et première de chaque catégorie recevra une récompense.

Les concurrents-e-s relevant du handisport seront classés selon leur catégorie et récompensés.

Chaque coureur inscrit bénéficiera d'un lot remis à l'inscription.

Tous les enfants se verront remettre une médaille

Pour tous, les récompenses ne sont attribuées qu'aux présents à la proclamation des résultats. Les coupes ou trophées non retirés resteront disponible auprès de l'organisateur pendant 1 mois, pas d'envoi.

Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Organisateur » et « Responsabilité Civile Participants ». Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance sportive personnelle. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

Secours et sécurité :

Les secours seront assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura.

Toutes les courses se déroulant sur route sont sécurisées par des signaleurs, mais les coureurs sont tenus de respecter les règles du code de la route et les consignes des organisateurs ou des signaleurs.

Ravitaillements et épongeages : Sur les 10 km : Ravitaillement à l'arrivée et au 5 km, en cas de forte chaleur, d'autres postes de ravitaillement liquide seront installés.

Animation des courses :

Elle sera assurée par PAUL VALLET.

Responsabilité environnementale :

Dans le cadre d'une démarche du respect de l'environnement, les coureurs sont invités à ne jeter aucun déchet le long du parcours ou uniquement aux abords des points de ravitaillement où les bénévoles pourront les récupérer et utiliseront les poubelles prévues et mises à leur disposition notamment à l'arrivée ou sous le marché couvert.

Notre club toujours dans cette vision d'évitement du gaspillage a une démarche unique de nettoyage, réinitialisation si nécessaire et réutilisation des dossards. **Merci aux coureurs de ne pas les détériorer ni les jeter.**

Restauration et buvette, ravitaillement :

Possibilité sur place de restauration payante pour tous (sandwichs – hot-dog - gaufres - boissons – thé – café),

Nous rappelons à nos amis coureurs que le bénéfice de la buvette participe en partie au financement de cette course. Nous vous remercions d'avance de la faire fonctionner.

Accompagnateurs Vélo :

Ils sont interdits sous peine de disqualification du coureur.

Contrôle anti-dopage :

Des contrôles antidopage pourront être réalisés. Les athlètes seront nommés ou tirés au sort par le médecin préleveur délégué par Jeunesse et Sports, ou par la Fédération Française d'Athlétisme, ou par l'Association française de lutte contre le dopage. Pour les athlètes récompensés, les prix dus seront sous conditions suspensives, en attente des résultats des contrôles et seront envoyées aux athlètes ultérieurement.

Droit à l'image :

Par votre inscription aux courses, vous autorisez expressément l'organisateur ainsi que ses ayants-droits tels que les partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou

faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et ceci pour une durée illimitée.

Cnil et internet :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Les coordonnées de chaque participant pourront être cédées aux partenaires de l'événement. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à dom57sim@gmail.com en nous indiquant votre nom, prénom et identifiant d'inscription

Conditions de remboursement et déplacements :

Si cette compétition devait être annulée par les autorités ou par nous, votre inscription vous sera remboursée, sauf les frais retenus par le site d'inscription.

Aucune aide au déplacement ne sera consentie, quel que soit le niveau de l'athlète

Acceptation du présent règlement :

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, dans l'intégralité et sans aucune réserve. Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents

Renseignements :

Pour toutes informations complémentaires, téléphoner à : Dominique Simon 06 83 00 27 90
dom57sim@gmail.com